

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 31/01/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Christine PASZKO, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Frank RABILLE, Sylvie LEBON, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés : Laure de Maisonneuve,

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Mr le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 09 janvier 2023. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté ;

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles suivantes :

- B 1295 – 116 rue de l'Ajonnière

Commerce Multiservice :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les gérants du commerce multiservice ont fait une proposition de rachat du commerce à 71 000 €.

Le Conseil Municipal n'accepte pas cette offre et maintient le prix de 75 000 €.

Gîtes du Payré

Les acquéreurs des gîtes du Payré rachètent certains meubles contenus dans les gîtes. Le mobilier restant sera vendu à l'occasion d'un vide maison.

Catastrophe naturelle

Monsieur le Maire porte à connaissance que la commune de Poiroux est concernée par l'état de catastrophe naturelle (sécheresse). Les personnes concernées doivent déposer leurs demandes en mairie.

Fin de séance à 21 h 00.

Date du prochain Conseil Municipal le 13 mars à 18 h 30.